

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 10 - 07

Séance du 4 octobre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille seize, le quatre octobre,

Représentés : 4

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON,
LE VAN DA

**DEMANDE DE CLASSEMENT
EN STATION DE TOURISME**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,
ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL Messieurs,
CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER,
SAOUT, SERRE, VALENTIN

**ATTESTATION D'ABSENCE
D'INFRACTION
AUX LEGISLATIONS
ET REGLEMENTATIONS
SANITAIRES**

Etaient représentés :
Adjoint : Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Madame
Andrée SAMAT).

Conseillers Municipaux : Madame Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Messieurs Gérard
BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),
Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161004-DEL20161007-DE
Date de télétransmission : 05/10/2016
Date de réception préfecture : 05/10/2016

Dans le cadre de la procédure de demande de classement de la Commune en station de tourisme, la composition du dossier nécessite l'attestation par le Conseil Municipal de l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires du fait de la Commune dans les trois années précédant la demande de classement.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attester que la Commune n'a pas commis une telle infraction depuis l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Atteste que la Commune n'a pas commis d'infraction aux législations et réglementations sanitaires depuis l'année 2013.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY